

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**S'est réuni le 5 juin 2013 à 20 heures en séance ordinaire,**

### **Ordre du jour :**

1. Approbation de la séance du 10 avril 2013
  2. Désignation d'un secrétaire de séance
  3. Rapport commission de construction
  4. Décisions prises par délégation
  5. Création d'un emploi pour besoin occasionnel
  6. Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig : nouvelle répartition des sièges du conseil de communauté (E. Muller)
  7. SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs : suppression de compétence et modifications statutaires (E. Muller)
  8. Subvention communale
  9. Rénovation toiture et clocher de l'Eglise
  10. Périscolaire : contrat enfance jeunesse
  11. Sécurisation entrées de village
  12. Approbation de devis
  13. Divers
- 

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 5 juin 2013**

**Sous la présidence de** M. Bruno SIEBERT, Maire,

**Membres présents :** Hélène DATICHY, Ernest MULLER, Pierre HERZOG, Adjoint, Frédéric ROECKEL, André REGIN, Adrien KIFFEL, Fabienne MEYER, André SCHAEFFER, Mathieu ZOELLER, Yves GANDON, Francis BOTZ, Rémy FISCHER, Agnès BORACH-BLANC

**Membre absent excusé :** Brigitte REDONNET

### **21/13 Approbation de la séance du 10 avril 2013**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 10 avril 2013 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

### **22/13 Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

### **23/13 Rapport commission de construction**

Monsieur le Maire rend compte des réunions de la commission. Deux déclarations préalables et cinq demandes de permis de construire ont été étudiées.

### **24/13 Décisions prises par délégation**

Par délibération n° 19/08 du 2 avril 2008, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide des dossiers.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée des décisions prises par délégation.

Ainsi, le conseil municipal prend connaissance des éléments suivants :

Concessions de cimetière :

Renouvellement de deux concessions et délivrance de deux nouvelles concessions.

Préemption / déclarations d'intention d'aliéner :

6 déclarations réceptionnées – aucune décision de préemption.

### **25/13 Création d'un emploi pour besoin occasionnel**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en qualité de non-titulaire, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié notamment à la saisie des corrections du futur ouvrage sur la commune de Wolxheim ainsi que des travaux d'archivage.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

La rémunération se fera sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Le contrat d'engagement sera établi en application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et ce, pour une durée de 3 semaines.

### **26/13 Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig : nouvelle répartition des sièges du conseil de communauté (E. Muller)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6-1 et L 5211-10 ;

CONSIDERANT que ces dispositions concernent la nouvelle répartition des sièges des organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, ainsi que la composition de leur Bureau, qui s'appliqueront à compter du premier renouvellement général des Conseils Municipaux en 2014 ;

CONSIDERANT que cette nouvelle répartition doit tenir compte des populations municipales authentifiées par le plus récent décret public en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

VU la lettre explicative en date du 4 avril 2013 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, proposant au demeurant une répartition des sièges ;

VU subsidiairement l'arrêté préfectoral du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la répartition des sièges du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, comme suit :

- 1 délégué titulaire plus un délégué suppléant, pour les communes membres en-deçà de 1 000 habitants,
- 2 délégués titulaires pour les communes membres de 1 000 à 2 250 habitants,
- 3 délégués titulaires pour les communes membres de 2 251 à 4 750 habitants,
- 5 délégués titulaires pour les communes membres de 4 751 à 7 500 habitants,
- 8 délégués titulaires pour les communes membres au –delà de 7 500 habitants.

## **27/13 SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs : suppression de compétence et modifications statutaires (E. Muller)**

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral en date du 10 février 2012 ;

#### **1. CONCERNANT LA SUPPRESSION DE COMPETENCE**

VU la délibération n° 13-05 du Comité Directeur du SIVOM en date du 12 avril 2013 décidant de supprimer sa compétence relative à la construction d'un bâtiment associatif à usage mixte à Molsheim.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-20 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le retrait du SIVOM de Molsheim-Mutzig et Environs, de la compétence suivante:

Commune de Molsheim : construction d'un bâtiment associatif à usage mixte.

#### **2. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM**

CONSIDERANT que le paragraphe 1 de la présente délibération constitue une modification statutaire importante du SIVOM ;

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5211-20 ;

VU la délibération n° 13-06 du Comité Directeur du SIVOM en date du 12 avril 2013, adoptant ses nouveaux statuts ;

VU dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

ET APRES en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les nouveaux statuts du SIVOM tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

### **28/13 Subvention communale**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association LIV de Wolxheim et vote la modification budgétaire suivante :

Compte 6574 Divers - 200 euros                      compte 6574 LIV + 200 euros

### **29/13 Rénovation toiture et clocher de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe que le marché à procédure adaptée a été lancé avec remise des offres au plus tard le 18 juin à 12 h.

Il informe également que les travaux envisagés doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de réfection de la toiture de l'église et à signer tous les documents relatifs au dossier.

### **30/13 Périscolaire : contrat enfance jeunesse**

Monsieur le Maire informe qu'un contrat enfance jeunesse a été signé pour une durée de quatre années et qu'il convient de le renouveler afin de pouvoir continuer à percevoir la participation financière de la CAF.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer le prochain contrat à intervenir.

### **31/13 Sécurisation entrées de village**

Monsieur le Maire présente ce dossier qui a déjà fait l'objet d'un débat en séance du 25 avril 2012. Après une longue discussion, aucune décision n'est arrêtée, les avis étant très divergents. Il est décidé qu'une délégation de conseillers se déplace dans des communes ayant installées des ralentisseurs et/ou rétrécissements de chaussées.

Ce point sera débattu ultérieurement.

### **32/13 Approbation de devis**

Le conseil municipal approuve les devis suivants :

- devis n° 48 de l'entreprise Schwebel pour la remise en état et la pose des couvertines du mur du cimetière pour un montant TTC de 6130.44 euros, approuvé avec 11 voix Pour et 3 abstentions,
- devis n° 2013-05-DHSP de ACE BTP pour la mission SPS pour le chantier de la toiture de l'église, pour un montant TTC de 789.96 euros, approuvé à l'unanimité,
- devis n° 2013-05-DGSP de ACE BTP pour la mission SPS pour le chantier du Quai St Jean, pour un montant TTC de 789.96 euros, approuvé à l'unanimité,
- devis n° 122A/13 de Transroute pour l'aménagement de la voirie rue Gustave Klotz pour un montant TTC de 17862.86 euros, approuvé à l'unanimité.

### **33/13 Divers**

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- problème de stationnement au Canal suite à la construction des deux collectifs et l'ouverture future d'un cabinet médical. Une réunion sera programmée avec tous les copropriétaires,
- longue discussion à propos des travaux au cimetière et notamment l'installation d'un colombarium,
- le marché des travaux de réfection du Quai St Jean est attribué à l'entreprise Transroute, cotraitant avec l'entreprise Speyser,
- discussion à propos d'une demande d'implantation d'un panneau de signalisation directionnelle,
- débat concernant le bâtiment du club house, il est impératif de prévoir des sanitaires décentes,
- balade autour des carrières prévue le 20 juillet 2013,
- appel de cotisation de l'association le Vignoble de la couronne d'or,
- remerciements de deux associations suite au versement de la subvention communale,
- information sur le haut débit [www.tooway.fr](http://www.tooway.fr)

La séance est levée à 22 h 35

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 11 juin 2013  
Le Maire  
Bruno SIEBERT